

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 98/04

AMR 53/003/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RECOURS EXCESSIF À LA FORCE

VÉNÉZUÉLA Manifestants impliqués dans des troubles à l'ordre public

Londres, le 4 mars 2004

Les forces de sécurité auraient recouru à la force de manière excessive et procédé à l'arrestation d'un grand nombre de sympathisants de l'opposition au cours de manifestations qui ont eu lieu dans tout le pays contre le gouvernement du président Hugo Chávez. Neuf personnes au moins auraient été tuées et de nombreuses autres blessées, dont plusieurs policiers. Amnesty International craint que de nouvelles violences à caractère politique n'aient lieu et que la police ne réagisse à nouveau de manière excessive.

Le principal mouvement d'opposition, la *Coordinadora democrática* (Coordination démocratique), affirme que près de 350 militants ont été appréhendés à travers le pays, et que la police a forgé des preuves contre plusieurs dirigeants des manifestations. Les autorités soutiennent quant à elles que le nombre des arrestations est en réalité bien inférieur et que les personnes appréhendées avaient participé à des actes de violence ou incité à la violence au cours de ces manifestations. Elles ont accusé les dirigeants et les militants de l'opposition d'avoir suscité ces violences dans le but de forcer le président à quitter le pouvoir. Les autorités, qui ont la responsabilité d'assurer le maintien de l'ordre public, doivent également veiller au respect des droits fondamentaux. Amnesty International est préoccupée par les informations selon lesquelles les forces de sécurité ont à plusieurs reprises fait un usage excessif de la force et n'ont pas suivi la procédure correcte en matière de détention, et par le fait que ces allégations ne font pas l'objet d'enquêtes adéquates.

Les manifestations ont débuté le 27 février après l'annonce de la décision du *Consejo Nacional Electoral* (Conseil électoral national) de remettre en cause la validité d'un grand nombre des signatures réunies par l'opposition pour demander que soit organisé un référendum visant à obtenir la révocation du président Hugo Chávez. L'opposition avait besoin de rassembler 2,4 millions de signatures pour pouvoir déclencher ce référendum. Elle a annoncé en avoir réuni 3,2 millions mais le Conseil électoral n'en a validé que 1,8 millions.

Depuis, de fréquents affrontements ont eu lieu entre les militants de l'opposition et la Garde nationale dans de nombreuses régions du pays. Si un grand nombre des manifestations ont, selon les informations reçues, été violentes – des manifestants auraient utilisé des armes à feu et d'autres types d'armes –, la Garde nationale et la *Dirección de Inteligencia Seguridad y Prevención* (DISIP, Direction des services de renseignements, de sécurité et de prévention) auraient pour leur part, en cherchant à contrôler la situation, recouru de façon excessive à la force dans un certain nombre de cas. À Caracas, la capitale du pays, 47 personnes au moins ont été amenées devant un juge et placées en détention provisoire après avoir été inculpées, entre autres, de « *résistance à l'autorité* » et d'« *incitation au crime* ». Cependant, un grand nombre des autres personnes qui ont été arrêtées à travers le pays n'ont apparemment pas été présentées à un juge dans les délais prévus par la loi.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Hugo Chávez a été élu président du Venezuela en 1998 et réélu en 2000 pour un mandat de six ans. Le pays connaît une agitation croissante et de fréquentes violences politiques depuis 2001, date à laquelle un mouvement d'opposition a commencé à jouer un rôle important. En avril 2002, 50 personnes au moins sont mortes au cours d'une tentative de coup d'État qui a contraint le président Chávez à s'éloigner du pouvoir pendant trois jours. Fin 2002, l'opposition a déclenché une grève générale qui a eu de fortes répercussions sur l'économie du pays mais qui n'a pas réussi à pousser le président à quitter le pouvoir. Des négociations menées sous l'égide internationale ont abouti en mai 2003 à un accord dans lequel le gouvernement et l'opposition s'engagent à rechercher « *une solution constitutionnelle, pacifique, démocratique et électorale* » à la crise. La décision du Conseil électoral national portant sur la validité des signatures réunies en nombre suffisant par l'opposition en vue de déclencher un référendum visant à obtenir la révocation du président Chávez, était attendue depuis la fin de l'année 2003.

Au cours des quinze dernières années, les opérations de maintien de l'ordre menées lors des manifestations ont souvent été marquées par des violations des droits humains commises par la police et les forces de sécurité. Les autorités s'abstiennent régulièrement d'enquêter sur ces agissements, de sanctionner les fonctionnaires qui en sont responsables et d'appliquer de manière efficace les principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu. Des violences politiques commises sous la présidence d'Hugo Chávez et attribuées au gouvernement ainsi qu'à l'opposition, telles que celles provoquées par la tentative de coup d'État du 11 avril 2002, au cours desquelles des personnes sont mortes et d'autres ont été

blessées, n'ont pas fait l'objet d'enquêtes efficaces et les responsables n'ont pas été sanctionnés. L'impunité dont bénéficient les auteurs de ces actes encourage d'autres atteintes aux droits humains, dans un climat politique particulièrement instable.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires indiqués ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de l'ordre soient menées dans le respect des normes des Nations unies relatives au recours à la force et à l'utilisation des armes à feu ;
- dites être conscients du fait que les autorités ont le devoir de maintenir l'ordre public mais exhortez-les à respecter le droit de manifester pacifiquement ;
- rappelez aux autorités qu'elles ont la responsabilité de veiller à ce que toutes les arrestations soient conformes à la loi et aux normes internationales (qui garantissent à toute personne privée de sa liberté le droit d'être rapidement présentée à un juge et inculpée d'une infraction prévue par la loi ou relâchée, ainsi que le droit de recevoir la visite de sa famille, de prendre contact avec un avocat et de recevoir des soins médicaux) et à ce que le droit à un procès équitable soit respecté ;
- demandez instamment que les cas de personnes mortes ou blessées au cours des violences politiques qui ont lieu actuellement fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales.
- appelez les autorités vénézuéliennes à conduire sans délai une enquête impartiale et exhaustive sur les violations des droits humains commises par la police et les forces de sécurité et demandez que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice.

Veillez également ajouter dans vos appels qu'Amnesty International condamne toutes les atteintes aux droits humains et a demandé à l'opposition de veiller à ce que les droits humains soient respectés au cours de ses mouvements de protestation, de ne pas contribuer à la multiplication des violences politiques et de ne pas porter atteinte à l'état de droit.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Hugo Chávez Frías
Presidente de la República
Palacio de Miraflores
Caracas, Vénézuéla

Télégrammes : Presidente de la República, Caracas, Vénézuéla

Fax : +58 212 801 3644 / 3404

Courriels : venezuela@venezuela.gov.ve

Formule d'appel : *Excelentísimo*, / Monsieur le Président de la République,

Procureur général du Vénézuéla :

Dr. Isaías Rodríguez Díaz
Fiscal General de la Republica
Av. México esquina Pele el Ojo a Misericordia
Edificio del Ministerio Público frente a la Plaza Parque
Carabobo

Caracas, Vénézuéla

Télégrammes : Fiscal General de la República, Caracas, Vénézuéla

Fax : +58 212 509 8134 / 3311

Courriels : isaiasrodriguez@fiscalia.gov.ve

Formule d'appel : *Estimado Dr Rodríguez*, / Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

General Lucas Rincón Romero
Ministro del Interior y Justicia
Ministerio del Interior y Justicia
Avenida Urdaneta Esquina de Platanal
Edificio Interior y Justicia
Despacho del Ministro, piso tres
Caracas, Vénézuéla

Télégrammes : Ministro del Interior y Justicia, Caracas, Venezuela

Fax : +58 212 506 1557 / 864 4334

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Red de Apoyo por la Justicia y la Paz
Parque Central, Edif. Caroata, Nivel Ofic. 2,
Ofic. 220, Parque Central
Caracas, Vénézuéla

Comité des parents des victimes des événements du 27 février :

Comité de Familiares de Víctimas del 27 de Febrero (COFAVIC)
Apdo Postal 16150
La Candelaria
Caracas 1010-A, Vénézuéla

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 AVRIL 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.